

## Communiqué de Presse du Conseil National de Pédiatrie

Les pédiatres de terrain qui assument la majeure partie de la vaccination des nouveau-nés et des nourrissons en France sont surpris et révoltés par le communiqué de la Direction Générale de la Santé du 14 décembre 2005 concernant la vaccination contre la tuberculose, tant sur le fond que sur la forme.

- **Sur le fond**, sans aucune concertation avec les vaccinateurs de terrain, la décision de la poursuite **de la vaccination généralisée de tous les enfants avant leur entrée en collectivité leur apparaît comme une erreur majeure**. Elle ne se justifie pas sur le plan épidémiologique et elle risque, du fait de la fréquence des effets indésirables attendus de la forme intradermique, (même en supposant une technique parfaite) de jeter le discrédit non seulement sur cette vaccination pour les groupes qui en ont besoin, mais aussi sur l'ensemble des programmes de vaccination pour lesquels les pédiatres ont beaucoup oeuvré et auxquels ils sont attachés. Il ne sera pas possible de faire accepter aux parents les autres vaccins recommandés dès le deuxième mois, tant qu'il existera des réactions locales secondaires au BCG SSI®. Ceci induira inmanquablement une diminution de la couverture vaccinale ou des retards de vaccination avec les risques majeurs que cela sous-tend. Au lieu de définir un objectif clair, celui de vacciner tous les enfants à risque, l'énergie des vaccinateurs va se diluer dans une vaccination incomplète de l'ensemble des enfants. Le changement de mode de vaccination par le BCG apporte un préjudice nouveau qui n'existait pas avec le vaccin multipuncture, rendant la balance "bénéfice / risque" défavorable pour la population sans facteur d'exposition particulière à la maladie ; **il y a dès lors divergence entre notre éthique et ce communiqué**.

Cette décision est d'autant plus surprenante qu'elle prend le contre-pied des données fournies par l'expertise collective de l'Inserm citée dans le communiqué, l'avis de l'Académie de médecine, et des publications d'experts reconnus de l'Institut national de Veille Sanitaire, ou du comité technique des vaccinations. **La France resterait, pour la même incidence de tuberculose, le dernier des grands pays occidentaux à maintenir une vaccination obligatoire généralisée**.

Cette position ne peut que dégrader l'image des vaccins, contrecarrer nos efforts et peser lourd sur le consentement parental des vaccinations ultérieures.

**Nous demandons fermement la suppression de l'obligation vaccinale généralisée avant l'entrée en collectivité pour ne la limiter qu'aux seuls enfants à risque.**

- **Sur la forme**, la DGS reporte la responsabilité de la crise créée par la disparition du Monovax® sur les vaccinateurs de terrain et l'industrie. Les

pédiatres sont surpris par ce communiqué qui témoigne de l'absence de transparence et de concertation.

Si nombre de vaccinateurs étaient au courant depuis 1 an de cette disparition fin 2005, les autorités de santé l'étaient depuis plus de 2 ans, sans qu'un programme de lutte contre la tuberculose n'ait été mis en place.

Que la DGS se décharge de la formation des vaccinateurs sur l'industrie nous paraît extravagant. Limiter la formation des vaccinateurs à la distribution de brochures, de CD-ROM ou l'organisation de quelques EPU sponsorisés par l'industrie nous semble faire peu de cas de l'intérêt des patients.

Sans méconnaître les difficultés techniques liées à la contention et la réalisation des IDR chez les nouveau-nés et les nourrissons, la majorité des pédiatres s'estime suffisamment formée pour la pratique des injections intradermiques qu'ils ont pratiquées pendant des années et dont ils connaissent les limites.

Résumer les effets indésirables du BCG SSI® à une mauvaise technique d'injection montre une méconnaissance complète de la pratique des vaccinations et jette la suspicion sur le vaccinateur en cas d'adénite, d'abcès, ou de BCGite.

Les pédiatres :

- soulignent leur implication dans le combat contre la tuberculose et souhaitent être en première ligne dans un plan national contre la tuberculose,
- adhèrent à la nécessité de continuer et d'accentuer la vaccination des groupes à risque,
- veulent contribuer à une vaccination la plus complète possible des sujets à risque,
- mais s'opposent fermement au maintien de la vaccination généralisée obligatoire avant l'entrée en collectivité.

**Le Conseil National de la Pédiatrie** regroupe des représentants des sociétés et syndicats nationaux suivants : Association des Juniors en Pédiatrie - Association Française de Pédiatrie Ambulatoire – Collège des Professeurs de Pédiatrie – Collège des Pédiatres des Hôpitaux Généraux – Société Française de Pédiatrie – Syndicat National des Pédiatres Français – Syndicat National des pédiatres des Etablissements Hospitaliers.

Correspondant : Robert COHEN 06 09 05 31 64